

Ecole

Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA Centre Val de Loire)

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : INSA Centre Val de Loire

Académie : Orléans-Tours

Site de l'école : Bourges, Blois

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/11-05, 2014/05-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier E: extension de l'accréditation de l'école à délivrer sous la voie de la formation continue de deux diplômes dans les spécialités Génie industriel (GI) et Energie, risques, environnement (ERE)

FISE : formation initiale sous statut d'étudiant

FISA : formation initiale sous statut d'apprenti

FC : formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre de la CTI et rapporteur principal), et présenté lors de la séance plénière du 13 février 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Institut national des sciences appliquées (INSA) Centre Val de Loire est un établissement public à caractère scientifique et professionnel créé par le décret n°2013-521 du 19 juin 2013.

L'INSA Centre Val de Loire est né de la fusion de l'École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire (ENIVL) et de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (ENSIB). Le 1er janvier 2015, par décret n° 2014 -1561 du 22 décembre 2014, l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP) a intégré l'INSA Centre Val de Loire (INSA CVL).

L'établissement est localisé sur 2 campus, l'un à Blois (797 étudiants au total) et l'autre à Bourges (763 étudiants au total), distants de 110km. L'adresse administrative de l'INSA CVL est celle du campus de Bourges. L'établissement issu de la fusion dispose de 2 campus et 3 sites : 10 400 m² SU sur le campus de Blois, 9 300 m² SU sur le campus de Bourges. Un programme de restructuration immobilière des deux campus est en cours d'exécution dans le cadre du CPER. D'un montant de 9 M€ pour le campus de Blois et de 8 M€ pour le campus de Bourges, le démarrage des constructions est prévu à l'été 2019.

L'INSA CVL fait partie du groupe INSA. Elle dispose de nombreux partenariats dans le monde de l'entreprise organisés en groupes de proximité et qui permettent une importante participation des entreprises à la gouvernance. Les formations par apprentissage de l'INSA CVL sont gérées par le CFSA Hubert Curien associé à la Chambre de Commerce et d'industrie du Cher et avec qui une nouvelle convention a été conclue à l'automne 2016. L'école est impliquée en recherche grâce aux activités de cinq laboratoires de recherche dont elle assure la co tutelle. Au plan international, l'INSA CVL accueille 18% d'étudiants étrangers grâce à 50 accords institutionnels et 19 accords de double

diplôme. Elle a une politique d'internationalisation qui s'appuie sur des modalités de mobilité sortante obligatoire pour les étudiants comme pour les apprentis.

L'offre de formation de l'INSA CVL comprend une variété de formations de niveaux différents :

- Quatre diplômes d'ingénieur de spécialité ; « Génie industriel » (120 diplômés par an en FISE, FISA depuis 2018) ; « Gestion des risques » (120 diplômés par an, FISE) ; « Sécurité Informatique » (60 diplômés par an, FISE) ; « Energie, Risques et environnement » (78 diplômés en FISA).
- 4 masters : Informatique (co-accrédité avec l'UO) / Mécanique (co-accrédité avec l'UT et UO) / Physique fondamentale et applications (co-accrédité avec UT) / Risques et environnement (co-accrédité avec UO)
- Le diplôme d'Etat de paysagiste concepteur.
- Le doctorat

L'offre de formation proposée par l'INSA CVL est celle héritée des écoles qui ont fusionné pour le créer. A la création de l'INSA les cursus ont été adaptés au modèle INSA. Les formations d'ingénieur qui sont construites en cinq ans pour les FISE et trois ans pour les FISA, correspondent à trois spécialités en FISE (GSI, MRI et STI) et deux en FISA (ERE et GI).

Evolution de l'institution

A l'occasion de deux audits conduits respectivement en 2016 et 2017, la CTI a décidé :

- D'accréditer pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2017 l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire à délivrer le titre d'« Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire dans la spécialité « Energie, Risques et Environnement » en formation initiale sous statut apprenti. Cette décision était assortie de recommandations (*vide infra*) et de la demande de présentation d'un rapport intermédiaire avant le 15/02/2020 (avis 2017/02-03).
- D'accréditer pour une durée de cinq ans à compter de la rentrée 2018 l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire à délivrer le titre d'« Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire dans la spécialité « Génie Industriel » en formation initiale sous statut apprenti. Cette décision était assortie de recommandations (*vide infra*) et de la demande de présentation d'un rapport intermédiaire avant le 15/02/2020 (avis 2017/11-05).

Ces décisions s'accompagnaient des recommandations suivantes :

1. Avis 2017 / 02-03 (recommandations spécifiques à la FISA ERE)
 - Renforcer l'implication des enseignants chercheurs dans le suivi des apprentis en entreprise,
 - Clarifier le processus d'évaluation des apprentis en entreprise et le rôle du maître d'apprentissage,
 - Parfaire la prise en main du pilotage académique de la formation par l'INSA et poursuivre l'intégration de cette formation au sein de l'école,
 - Définir et mettre en place un plan d'actions pour mener à la réussite au test externe en langue anglaise ; s'assurer de l'exercice d'une mobilité internationale par chaque apprenti durant son cursus,
 - Mettre en cohérence le caractère optionnel des trois parcours affichés dans cette spécialité avec le poids des enseignements correspondants.
2. Avis 2017 / 11-05 (recommandations formulées lors de la première accréditation de la FISA GI)
 - Développer l'appropriation de la démarche compétences sur l'ensemble du processus,
 - Progresser dans l'appropriation de la pédagogie de l'alternance par les enseignants de l'Institut ; s'assurer de la mise en place des supports nécessaires à sa mise en oeuvre (préparation des périodes en entreprise, retour d'expérience, évaluation...),
 - Mettre en place un calendrier d'alternance identifiant les périodes de mobilité internationale en vue de l'intégrer dans la rédaction des contrats d'apprentissage,

- S'assurer de la mise en place des supports nécessaires à la mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance par les enseignants de l'établissement (préparation des périodes en entreprise, retour d'expérience, évaluation...),
- Articuler avec soin qualité du recrutement et diversification des profils,
- Veiller à la montée en charge de l'accompagnement pédagogique des apprentis,
- Réactualiser la fiche RNCP,
- Formaliser la convention CFA-UFA comprenant l'annexe financière, clarifier la montée en charge et veiller à l'équilibre du modèle économique.

Les recommandations indiquées ci-dessus sur la formation dans la spécialité « génie industriel » par apprentissage et dans la spécialité « Energie, Risques et Environnement » sont en cours de mise en œuvre. Les rapports intermédiaires devant être produits en février 2020 fourniront à cette date, l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations.

L'INSA CVL a exprimé le besoin d'élargir les offres en formation initiale sous statut d'apprenti dans les spécialités « Energie, risques, environnement » et « Génie industriel » à la voie de la formation continue (FC). Cette demande s'appuie sur des demandes d'entreprises d'élargir l'offre de formation par apprentissage comme sur celles de candidats souhaitant s'inscrire dans une procédure de VAE, afin d'évoluer vers un statut d'ingénieur. L'école envisage de recruter de 2 à 4 candidats par spécialité qui suivront le même cursus que les apprentis dans chaque spécialité.

Synthèse de l'évaluation

Pour la formation Génie industriel :

Mots clés de la formation définis par l'école

Systèmes industriels, Production, Conception, Mécanique, Electronique, Informatique, Achat, Performance industrielle, Maintenance, Fiabilité

Points forts :

- Notoriété et Attractivité de la formation par la voie FISE,
- Approche compétences,
- Placement des diplômés de la FISE,
- Synergie avec la FISA,
- Ancrage entreprises.

Opportunités :

- Capture du marché de la FC,
- Accès aux formations éligibles au CPF.

Points à améliorer :

- Format permettant une plus grande flexibilité,
- Expression en blocs de compétences indépendants,
- Développement de la notoriété de la FISA auprès des entreprises,
- Etendre le champ d'application de la démarche qualité à la spécialité GI par les voies de la FISA et de la FC.

Risques :

- Absence d'éligibilité aux CPF,
- Difficulté de développement de la FISA.

Pour la formation Energie, risques, environnement :

Mots clés de la formation définis par l'école

Energie, Risques, Environnement, Qualité, Maitrise, Energétique, Prévention

Points forts :

- Expérience du CFSA en apprentissage,
- Certification ISO 9001 du CFSA pour la FISA Energie, risques, environnement,
- Placement des diplômés en FISA,
- Synergies avec la FISA,
- Notoriété et Attractivité de la formation,
- Ancrage entreprises.

Opportunités :

- Capture du marché de la FC,
- Accès aux formations éligibles au CPF.

Points à améliorer :

- Format permettant une plus grande flexibilité,
- Expression en blocs de compétences indépendants.

Risque :

- Absence d'éligibilité aux CPF.

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant (nouvelle voie en formation continue) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel sur le site de Blois	Formation continue	2019	2022-2023	maximale
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Energie, risques, environnement sur le site de Bourges	Formation continue	2019	2022-2023	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Veiller à l'accessibilité de la formation pour un large public de salariés par l'élaboration d'un format permettant une flexibilité suffisante dans le suivi des enseignements dispensés en école
- Elaborer la présentation des compétences visées selon un schéma par blocs de compétences indépendants

Délibéré en séance plénière à Saint-Etienne, le 13 février 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 mars 2019.



La présidente
Elisabeth CRÉPON